

Proposition de création d'un conseil communal consultatif de la jeunesse

Note de synthèse

Le programme de politique générale du collège communal adopté par le conseil communal le 13 mars prévoit la « mise en place d'un conseil communal des jeunes ».

Ce point était repris dans le programme politique IC pour les élections de 2018. Il l'était également dans celui proposé aux électeurs pour les élections de 2012. Sans avoir connu un début de mise en œuvre durant la législature écoulée.

Afin de permettre à ce conseil communal des jeunes de se mettre réellement en place et de pouvoir mettre à profit le fruit de leur réflexion dès l'année 2019, il convient de ne pas tergiverser et de procéder dès avant les vacances d'été à l'appel à candidature et à l'installation de cette instance consultative. A l'instar de ce qui a été décidé pour le conseil communal consultatif des aînés, dont le principe du renouvellement fut décidé lors du conseil communal du 30 janvier dernier.

Dès lors, il est proposé au conseil communal d'adopter sans délai la délibération qui entérine cette mesure prévue dans le programme de politique générale du collège communal.

Proposition de délibération

Le Conseil communal,

Réuni en séance publique,

Vu l'article L.1122-35 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement d'ordre intérieur approuvé par le Conseil communal le 17 mars 2014 ;

Vu le programme de politique générale du collège communal pour la législature 2018-2024 ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, par ... voix contre ,

Article 1er : de procéder à l'installation d'un conseil communal consultatif de la jeunesse pour la mandature 2018-2024.

Article 2 : de charger le Collège communal de procéder à un appel public aux candidats dans le mois qui suit la présente décision.